

Territoires du Ruanda - Urundi .  
Résidence du Ruanda .

N° 2978/A.I.M.O.

Kigali, le 5 décembre 1938.

Objet :  
Contrôle des Emigrants  
vers l'Uganda .

N° 2979/A.I.M.O. Copie pour information à Monsieur  
l'Administrateur Territorial de : Kigali, Nyanza, Astrida -  
Shangugu, Kisenyi, Ruhengeri, Biumba, Kibungu .

N° 2980/A.I.M.O. Copie pour information à Monsieur  
le Gouverneur des Territoires du Ruanda-Urundi à  
Usukuma .

N° 2981/A.I.M.O. Copie pour information à Monsieur  
le Résident de l'Urundi: pour simplification, j'ai pré-  
vu au 2° ci-dessous une mesure qui vous concerne. Je  
me suis permis de supposer qu'elle vous intéresserait.  
Au cas contraire, je vous demanderais de m'aviser .

Le Résident du Ruanda, a.i.

A.Gille,

*A.Gille*

Monsieur le Receveur des Douanes .

En suite à mon entretien récent avec vous , j'ai l'honneur  
de vous envoyer copie des nouvelles instructions sur l'objet élargé .  
Je les complète ci-dessous pour ce qui concerne le poste de Kakitumba :

1°/ Vous refuserez le passeport de sortie à tout indigène non muni de la "feuille  
de route pour émigrant" après avoir pris note de son identité, domicile ,  
chefferie, territoire ;

2°/ Vous ne communiquerez ( ainsi qu'à Monsieur le Résident de l'Urundi en  
ce qui concerne les Barundi) chaque fin de mois , la liste des natifs Banyarua-  
da s'étant présentés à vous , pour obtenir le passeport de sortie sans être  
munis de la "feuille de route pour émigrant";

3°/ Dans la plupart des cas , vu la proximité de la frontière , votre refus de  
délivrer le passeport de sortie sera inopérant et l'indigène à qui vous l'au-  
rez opposé émigrera en fraude : par conséquent , la plupart des indigènes que  
votre liste ne signalera devront faire l'objet de poursuites ; les juges de  
police à qui ils seront déferés décideront de leur cas ;

4°/ Par la présente , je prie Messieurs les Administrateurs Territoriaux d'im-  
poser aux greffiers des Tribunaux Indigènes de rappeler aux émigrants , lors  
de la délivrance de la "feuille de route pour émigrant " :

- a) la nécessité de se munir , pour obtenir le passeport de sortie , de leur  
livret d'impôt ;
- b) l'obligation de se présenter à un des postes - frontières du Ruanda pour  
obtenir ce passeport ( coût : un franc ) ;
- c) que les émigrants sans passeports de sortie seront sanctionnés des peines  
légales;
- d) l'existence de gîtes à leur usage le long des voies pour l'émigration .

Le Résident du Ruanda, a.i.

signé: A.Gille,

Monsieur le Receveur des Douanes

Kakitumba .